

ÉVOLUTIONS AGRICOLES

UNITE DE METHANISATION

Les caractéristiques

L'exploitation

À l'origine du projet, 40 agriculteurs du plateau des Millevaches ont fondé la SAS Alliance Mille Vaches, devenue la SAS Ferme de St Martial, un centre d'engraissement collectif de taurillons.

Le méthaniseur (géré par la SAS Métha Energie 23) est situé sur le même site que le centre d'engraissement à une distance d'environ 50 mètres. Une convention lie les deux structures. Les fumiers issus de la ferme sont introduits en totalité dans le méthaniseur.

Production agricole : engraissement de taurillons, 850 animaux par an, ration sèche

SAU : 600 hectares

UTH : 2

Gérant de l'unité de méthanisation :

Michel LACROCQ

Unité de méthanisation

Procédé : infiniment mélangé

Tonnage : 7 500 t/an (6 000 t de fumier issu du centre d'engraissement, 1 500 t de tontes de pelouse provenant de la Communauté de Communes locales et des entreprises des jardins et espaces verts, maïs ensilage, maïs doux et issues de céréales. Les effluents d'élevage représentent 81 % du tonnage.

Puissance : 250 kwélec.

Valorisation chaleur : séchoir multiservices permettant de sécher des céréales, chauffage d'un bâtiment commun pour les employés du méthaniseur et de la ferme, chauffage de l'eau d'abreuvement des taurillons.

Date de mise en service : 27 juillet 2018.

Investissement : 2 900 000 €.

Constructeur : ARKOLIA Energies.

Concordance entre les prévisions du business plan et la réalité : oui.

SAS METHA ENERGIE 23 Plateau des Millevaches



Les particularités

Valorisation des effluents agricoles de proximité (50 m). Mutualisation des divers matériels avec l'exploitation (pont à bascule, bâtiment commun des employés des deux structures, mise à disposition de benne agricole pour transport du fumier...).

Création d'un GIEE pour l'épandage du digestat : les adhérents sont issus de la ferme, de l'unité de méthanisation ou sont des agriculteurs du territoire.

L'accompagnement

Région, ADEME, Chambres d'agriculture de Corrèze et de la Creuse, Communauté de Communes de Haute-Corrèze.

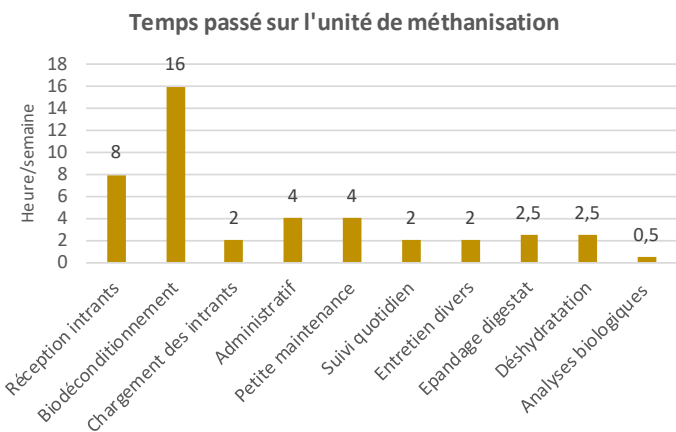


Évolutions organisationnelles

Acquisition de nouvelles compétences : « Nous sommes des autodidactes ». De nombreuses visites d'unités de méthanisation ont été faites en France et à l'étranger (Allemagne, Belgique). « Nous sommes allés voir des unités qui fonctionnent bien mais également d'autres avec des difficultés pour éviter de tomber dans les mêmes pièges. »

Choix de créer une société dédiée : SAS privilégiée (car de nombreux associés et cela permet de simplifier les gestions juridiques, administratives...).

Temps passé : le graphique (page suivante) présente une partie des postes d'activités des trois associés se relayant pour la gestion des permanences. Le temps passé étant d'environ 3 heures/jour, 365 jours/an.



Évolutions activités élevages

Pas d'évolution majeure, toutefois, un curage plus régulier des fumiers a été mis en place. Les animaux étaient sur litière accumulée avant la mise en place de l'unité. Le curage se fait actuellement 2 à 3 fois par semaine.

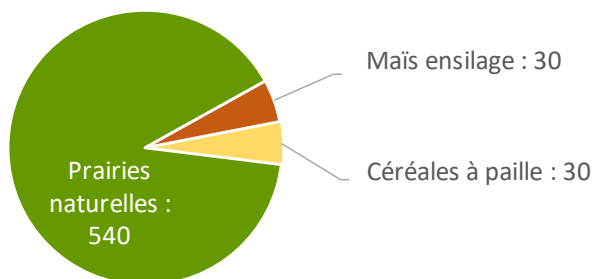
Le séchoir participe à l'autonomie alimentaire de l'élevage.



Évolutions assolements

Pas d'évolution mais une réflexion sur la mise en place de CIVEs est en cours.

SAU en hectares



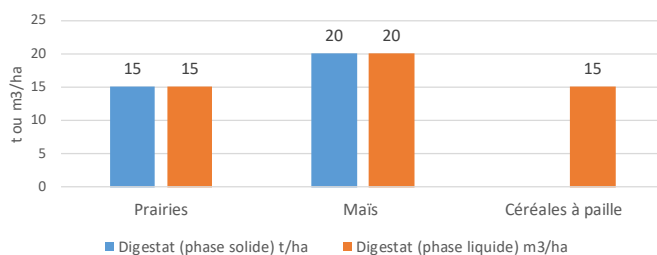
Évolutions agronomiques

L'unité possède un séparateur de phase. 7 500 t de digestat brut sont produit par l'unité de méthanisation. 1 500 t de digestat solide issu de la séparation de phase et 6 000 m³ de digestat liquide.

Le digestat est épandu au printemps et à l'automne par un prestataire de services pour les adhérents du GIEE. Il est refacturé ainsi que le transport et l'épandage à chaque agriculteur qui souhaite utiliser ce produit. Le digestat liquide est épandu à l'aide d'un pendillard à patin et le solide grâce à une table d'épandage.

Au printemps, le digestat solide est épandu sur les prairies à raison de 15 t/ha et sur le maïs avant implantation (20 t/ha). Le digestat liquide est épandu sur les céréales à paille au stade épi 1 cm (15 m³/ha), sur les prairies (après la 1ère exploitation) au même dosage et sur les maïs avant implantation à hauteur de 20 m³/ha. A l'automne, le digestat liquide est épandu sur les prairies, céréales et méteils et avant les semis de colza à raison de 15 à 20 m³/ha. Une partie du digestat solide est épandu sur prairie, le restant est échangé contre de la paille.

Epannage digestats/ha/type culture



Valeurs fertilisantes des digestats :

Valeur fertilisante kg/tonne	N	P	K	MS %
Phase solide	5.5	2.2	2.2	25
Phase liquide	3.9	1.6	3.4	7

TEMOIGNAGE

Les moments difficiles

« Le montage du projet qui a pris du temps : environ 7 ans. Au début, le projet était collectif et les financeurs demandaient plus de garanties. Manque d'informations sur le choix des constructeurs. »

Ce qui m'a aidé à aller au bout

« L'envie de réussir. », « Un groupe soudé. », « La découverte de nouvelles connaissances. »

Mes conseils pour y arriver

« Etre curieux, opiniâtre. », « Visiter des unités et échanger avec d'autres porteurs de projet. » « Y CROIRE. »



© Chambre d'agriculture 24